

Date de dépôt : 7 octobre 2021

Rapport

de la commission d'aménagement du canton chargée d'étudier la proposition de motion de M^{me} et MM. Daniel Sormanni, Ana Roch, Jean Marie Voumard, Florian Gander, Christian Flury, Francisco Valentin pour un projet sportif cantonal fédérateur et ambitieux

Rapport de M. Thierry Cerutti

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission d'aménagement s'est réunie à trois reprises en vidéoconférence sous la présidence de M. David Martin les 3 et 24 février ainsi que le 10 mars 2021. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Garance Sallin que nous remercions pour sa contribution aux travaux de la commission.

Assistent	Fonction	Département
M. Sylvain Ferretti	directeur général, office de l'urbanisme	DT
M. Jean-Charles Pauli	secrétaire adjoint, OU – direction juridique	DT
M ^{me} Marie Schärli	secrétaire générale adjointe	DT

Table des matières

1. L'essentiel en bref	2
2. Audition de M. Eckert Pierre, 2 ^e signataire de la R 900	2
3. Audition de l'administration	5
4. Discussion	10
5. Vote et décision sur la M 2606	13

1. L'essentiel en bref

La résolution 900 et la motion 2606 ont été étudiées parallèlement, puisqu'elles traitent la question de trouver une infrastructure sportive digne de notre canton suite au refus par le peuple genevois de développer une structure sportive au Grand-Saconnex, projet Pré-du-Stand.

2. Audition de M. Eckert Pierre, 2^e signataire de la R 900

Présentation

M. Eckert présente la première invite, laquelle demande d'aller de l'avant avec le projet de cycle d'orientation sans déclasser de zone agricole, de verdure ou de bois et forêts. La seconde invite porte sur l'infrastructure sportive.

Il précise que le Pré-du-Stand est une zone agricole située près de l'aéroport ; c'est la dernière zone agricole au Grand-Saconnex et les habitants souhaitent la préserver, car elle est connexe aux zones agricoles sur le haut du Grand-Saconnex et à Pregny.

La rotation prévue avant le référendum était de déplacer le centre de formation football de Balexert au Pré-du-Stand, et de déplacer le cycle du Renard d'Aïre à Balexert.

Le projet initial du Pré-du-Stand visait à placer cinq terrains de football, deux synthétiques et trois naturels.

Le cycle est en état de vétusté avancé. La question est de savoir s'il est détruit pour faire des logements, ou rénové ou reconstruit pour éviter de créer un cycle démesuré à Balexert. L'emplacement de Balexert est stratégiquement très bien placé, il sera à proximité du futur quartier de l'Etang. Il est également à proximité d'une infrastructure de transports assez grande (route de Vernier, chemin de fer, halte de Châtelaine). Le site est très grand, trop pour faire uniquement un cycle d'orientation. Pour donner un

ordre de grandeur, le cycle de Montbrillant compte 720 élèves et fait 125 m × 45 m, soit à peine plus grand qu'un terrain de football. Il lui paraît excessif d'utiliser l'entier du terrain pour faire uniquement un cycle. On pourrait alors imaginer de réaliser une combinaison d'un cycle d'orientation et d'un centre sportif sur ce lieu. Un cycle de 1000 élèves a été jugé excessif.

A Genève, le terrain est précieux, il convient de l'utiliser à bon escient. La confirmation de construction d'un cycle à Balexert a été annoncée par le Conseil d'Etat peu de temps après le refus du déclassement du Pré-du-Stand. La première invite est donc en principe acquise, mais il est préférable de la confirmer par un vote. Pour le centre sportif, il faut se montrer créatif. Ils tiennent fermement à ce que cela n'entraîne pas de déclassement de zone agricole. Ainsi, la solution ne doit pas être au Pré-du-Stand, même sans les bureaux. Les pistes qu'ils proposent sont par exemple une mixité cycle/centre sportif à Balexert, avec un cycle de dimension raisonnable et la rénovation/construction du cycle actuel du Renard. Une autre possibilité serait de reprendre le projet de la Crotte-au-Loup. Enfin, il existe 100 terrains de football sur le canton : ils ne sont pas ou peu utilisés en journée. Il y aurait ainsi la possibilité de se greffer sur un centre existant et de l'adapter en conséquence, ou de mutualiser les terrains, comme les Cherpines ou les Trois-Chêne. Toute autre proposition est également la bienvenue.

Question des commissaires

Un député UDC demande à M. Eckert s'il a pris contact avec l'académie du Servette FC, au sujet de ses besoins et de la mutualisation.

M. Eckert répond que, en tant que conseiller municipal au Grand-Saconnex, il a assisté à différentes présentations de l'association Genève Education Football (GEF), notamment de M. Michel Pont, qui a exprimé leurs besoins. Les terrains de football sont peu disponibles, car on économise les terrains en herbe pour les matchs du dimanche. Maintenant, il y a beaucoup de terrains synthétiques, donc plus de possibilités. Concernant les Cherpines, il manque aussi un bâtiment de vestiaires et d'administration ; c'est ce qu'il entend par mutualisation : il propose de se greffer sur un centre sportif existant et de placer une infrastructure permettant de développer du sport professionnel.

Une députée PLR indique que les terrains ne peuvent pas être donnés ; ils appartiennent aux communes. De plus, les terrains en herbe doivent respirer et ne peuvent pas être utilisés toute la journée, car ils deviennent rapidement impraticables. Elle relève qu'il y a une répartition des tâches entre le canton et les communes, et il revient au canton de prendre en charge tout ce qui

concerne la relève élite. Les communes ne peuvent pas suppléer au canton pour cela. Au niveau du foot élite, les normes ont changé, et il serait intéressant de recevoir les représentants du Servette à ce sujet. Pour qu'un centre de formation puisse être reconnu, il faut que chaque équipe possède son propre terrain dédié à ses activités. Ainsi, à Plan-les-Ouates, ils ont fait une convention pour que la première équipe vienne s'entraîner en journée sur les terrains de la commune afin que les juniors disposent chacun de leur terrain à Balexert et que le Servette soit reconnu comme centre formateur.

M. Eckert répond qu'il ne proposait pas de « donner » les terrains, mais d'envisager par exemple des partenariats.

Une députée S demande sur quoi s'appuient les réflexions considérant qu'un cycle de 1000 élèves est surdimensionné. Il y a le quartier de l'Etang qui se développe à proximité de Balexert, ainsi que beaucoup d'immeubles qui se construisent à Vernier. Par ailleurs, elle demande ce qu'il pense de la solution des Evaux. Enfin, pour le cycle du Renard, il lui semble avoir compris que la construction d'une haute école de formation, comme la Haute école de santé, était prévue.

M. Eckert précise qu'il pense qu'il vaut mieux avoir deux cycles de 600 places plutôt qu'un cycle de 1200 places, mais qu'en effet il y a un besoin avéré de cycles. Concernant les Evaux, il ne se prononce pas et laisse sa collègue de parti s'exprimer à ce sujet. Concernant le cycle du Renard, il est assez bas, avec un seul étage ; ils pourraient imaginer de faire quelque chose de plus développé, avec par exemple la haute école et le cycle à cet endroit-là.

Une députée MCG demande s'il sait s'il y a un projet de reconstruction sur le site actuel du cycle du Renard.

M. Eckert répond que ce n'est pour l'instant pas défini, c'est pourquoi il propose différentes pistes.

Une députée Ve indique qu'un cycle d'orientation doit faire à peu près 600 élèves pour bien fonctionner (intégration, travail des enseignants, formation, etc.). Autour de Balexert, il y a déjà beaucoup d'établissements scolaires, et il faut éviter une grande concentration. Il serait idéal de faire un plus petit cycle à Balexert et de reconstruire celui du Renard. Concernant les Evaux, elle rappelle que ce site n'est pas seulement dédié au sport, mais également aux loisirs et à la nature. Au niveau sportif, l'affectation est polyvalente : sport individuel, en équipe, pas exclusivement du football. Le fait que le canton examine la possibilité d'installer temporairement les bâtiments du Servette est ainsi assez complexe. Par ailleurs, il y a aussi des difficultés liées à l'accès aux Evaux. Si le Servette s'y installait, certains

sports n'auraient plus de place. L'impact d'une installation définitive du Servette à cet endroit serait très lourd. De plus, la mutualisation se fait déjà à fond aux Evaux pour les terrains de foot. Au sujet du football, c'est le sport amateur de base, il y a un vrai besoin en terrains.

3. Audition de l'administration

- *M. Laurent Badoux, chef de projet (DT-OU)*
- *M. Cyril Brungger, responsable des infrastructures sportives (DCS-OCCS)*
- *M. Antoine Girasoli, chef de projets (DI-OCBA)*

M. Badoux rappelle le double enjeu du dossier : l'objectif, qui est de livrer le plus vite possible le cycle du Renard, et la condition pour cela, à savoir le relogement du Servette FC. Vu le temps donné par rapport aux nécessités de construire le CO, ils ont dû agir en deux phases : la première avant 2030, qui consiste à trouver un emplacement provisoire pour le Servette, la deuxième après 2030 pour trouver un site définitif. Pour la phase 1, la solution trouvée assez rapidement par le DCS et le Servette est celle des Evaux, qui faisait déjà l'objet d'une mutualisation avec le Servette. Cette solution fonctionne bien en amont, mais se complique à la phase opérationnelle. Ils pourront livrer le premier terrain et le bâtiment provisoire fin 2021, ce qui permet la libération du site de Balxert afin de livrer le nouveau cycle pour la rentrée 2025. Fin 2022, ils pourront livrer les trois autres terrains. Trois terrains doivent être en synthétique, ce qui est important pour répondre aux normes et intensifier les heures de jeu par terrain et ainsi optimiser la mutualisation des terrains. Il y a donc un phasage arrangé avec le Servette pour libérer le plus vite possible le site de Balxert et démarrer le chantier du cycle. Le projet des Evaux nécessite la transformation de quatre terrains existants pour qu'ils soient mis aux normes et que le Servette puisse conserver le label. Il est aussi prévu un bâtiment provisoire et un plan de mobilité afin de ne pas surcharger les accès des Evaux. Concernant les terrains, les T1, T2 et T7 seront transformés en synthétiques ; le T7 est déjà en synthétique mais sera agrandi. Le T3 sera aussi légèrement agrandi et maintenu en herbe. L'accès se fait par la gauche et permet d'accéder rapidement au bâtiment administratif. L'affectation du sol des Evaux est en zone de verdure, dont la partie centrale est affectée de manière complémentaire à des installations sportives. Le programme est donc conforme à la légalité au niveau de l'affectation du sol. Ils ont essayé au maximum d'éviter d'avoir à couper des arbres, mais 22 bouleaux vont devoir être coupés pour l'agrandissement d'un terrain. Un plan paysager permettant

de compenser cela en replantant ailleurs sur le site est en cours d'élaboration. Une attention particulière est portée à la qualité du projet. Les terrains de football seront à terme repris par la fondation des Evaux. L'opération a ainsi un bénéfice immédiat pour le Servette et un bénéfice à long terme pour les Evaux.

Pour la phase 2, à partir de 2030, il faut une solution pérenne pour le Servette. Il faut des sites accessibles, plats, de grande dimension et en zone à bâtir. Cinq sites répondent à ces critères : le Pré-du-Stand, le site de Belle-Ideé à Thônex, la Crotte-au-Loup, Genthod et les Evaux dans une optique définitive. Des exemples d'implantation pour chaque site ont été amenés à la commission ; ce ne sont pas des projets, mais simplement des projections pour confronter la dimension des terrains et celle des parcelles. Pour le Pré-du-Stand, ils n'utiliseraient pas la totalité du terrain pour placer les stades. La solution des Evaux nécessiterait une extension. Tous ces sites ont fait l'objet d'une évaluation sommaire et tous les acteurs ont pu mettre leur appréciation ; cela a permis de se mettre d'accord sur les projets à privilégier. Pour l'instant, la Crotte-au-Loup paraît être le plus favorable, sans exclure pour autant les autres. Ils mènent une étude plus poussée sur les cinq sites (étude environnementale stratégique) afin de pouvoir prendre une décision plus solide. Du fait de l'actualité du barreau routier de Montfleury et du déplacement des jardins familiaux, ils ont décidé d'examiner plus en avant la solution de la Crotte-au-Loup. Cela leur permettrait d'utiliser des synergies entre les mouvements qui sont envisagés : utiliser le déblai du barreau routier pour aplanir les terrains, mixer le programme des jardins familiaux pour une utilisation optimale du sol... De plus, un tiers des jeunes qui fréquentent le Servette viennent de Vernier. Le projet a donc vraiment du sens.

Plusieurs variantes ont été envisagées au cours d'une étude de faisabilité. L'idée serait de créer une zone dans cette frange urbaine avec un programme de jardins familiaux, des aménagements d'espaces publics pour donner de la perméabilité au quartier, et un pôle foot venant s'insérer dans ces parcelles. Certaines variantes ne nécessitent aucune démolition de villas. Une discussion avec la commune de Vernier est en cours pour voir quel est le périmètre du projet, si cela convient à la commune et aux riverains, etc. Il y a beaucoup de points à clarifier, c'est pourquoi cela prend plusieurs années. Ce projet combine plusieurs avantages : l'Etat a des propriétés dans ce secteur, la partie centrale est une propriété privée en zone 5 mais inconstructible en raison du bruit des avions ; le projet serait une reconversion intéressante du site. Sur la route de Peney, le BHNS va bientôt arriver ; le site sera donc très bien desservi. Ce site mérite selon eux beaucoup d'attention, mais aucune décision définitive n'a été prise. C'est aussi le seul projet qui aurait un impact

positif en termes de SDA. Six hectares de SDA pourraient être récupérés, alors que d'autres projets en consommeraient, comme celui de Belle-Ideé qui pourrait avoir une consommation de 12 ha de SDA.

Une députée S demande quelle est la nature actuelle des terrains aux Evaux et souhaite recevoir plus d'information sur l'abattage des 22 arbres ainsi que la gestion des terrains de football.

M. Badoux répond qu'il y a actuellement trois terrains en herbe et un en synthétique. Ils doivent cependant avoir trois terrains en synthétique et un en herbe pour le Servette. Malheureusement, celui qui est déjà en synthétique doit aussi être agrandi, car il est presque deux fois trop petit par rapport aux normes. C'est pour celui-ci qu'il faut abattre les 22 arbres. Le T3 est en mauvais état et nécessite une rénovation.

M. Girasoli explique qu'ils ont essayé de minimiser l'impact de la construction des terrains sur les arbres. Les 22 bouleaux seront compensés dans le cadre d'une vision plus large sur l'ensemble du parc par un aménagement paysager qui apporte une plus-value sur le site. Cela permet de mettre à profit cette intervention. Cela permet de conjuguer les bénéfices pour le Servette et pour les Evaux. La réflexion paysagère est en phase d'étude. Un des angles abordés est celui des mouvements de terre. Ils essaient de gérer les excavations des terres nécessaires pour la réalisation des terrains pour minimiser son impact.

M. Girasoli répond que l'accueil de l'académie du Servette ne nécessitera aucune privatisation des espaces. Les quatre terrains resteront avec cet esprit de terrain de jeu ouvert au public. Il faut cependant savoir qu'aujourd'hui les terrains sont déjà plutôt utilisés pour les équipes sportives accueillies par les Evaux. Le seul espace privatisé est le bâtiment administratif, qui est entièrement dévolu à l'activité du Servette. Ces terrains sont réalisés avec la Fondation des Evaux comme maître d'ouvrage. Cela lui permet d'avoir une maîtrise du site avec la mise à disposition de ses infrastructures à l'académie.

Une députée S demande ce qui motive le passage des terrains au synthétique et s'il y a une coordination entre le DIP et les clubs actuels pour construire un centre de formation sport-études.

M. Girasoli répond que c'est le nombre d'heures de jeu qui motive cela. La tendance sur le canton est actuellement de basculer des terrains naturels en terrains synthétiques, ce qui permet une meilleure utilisation des surfaces en heures de jeu. Les terrains font un peu plus de 100 m × 60 m, ce qui est très demandeur en termes fonciers. Plutôt que d'ajouter des terrains partout, il vaut mieux transformer les terrains en synthétique pour densifier les heures de jeu.

M. Girasoli répond que le DIP a bien sûr des contacts avec le DCS dans le cadre des programmes sport-études. Cette approche est intégrée par le DIP et permet aux sportifs de s'entraîner durant les heures scolaires. L'académie du Servette les prend aussi en charge : elle s'assure que le cursus soit poursuivi, accueille les sportifs pour les repas, etc. Il y a des synergies où tout le monde se retrouve gagnant. Cette approche est en collaboration étroite entre la Fondation des Evaux, le Servette et l'Etat (DCS, DIP, OCBA).

Un député UDC demande comment va se passer le partage des horaires aux Evaux et souhaiterait connaître l'implantation de bâtiment et le plan mobilité dans les cinq sites identifiés.

M. Girasoli répond qu'aucun club ne sera prétérité par l'accueil du Servette. Une grille horaire a été mise en place par l'académie et la fondation : les horaires de tous les clubs y ont été inscrits. Cette planification tient la route et est maîtrisée.

M. Brungger ajoute que la moitié des équipes de l'académie du Servette termineront l'école à midi grâce au programme sport-études, ce qui leur laisse plusieurs heures dans l'après-midi pour s'entraîner. Ils arrivent ainsi parfaitement à faire cohabiter les deux programmes.

M. Badoux répond que les tests d'implantation qu'ils ont vus n'ont pas fait l'objet de plans de mobilité. Seule la Crotte-au-Loup fait l'objet d'une étude approfondie. Cependant, une étude environnementale stratégique est en cours pour les cinq sites afin de vérifier aussi les questions de mobilité.

Une députée MCG relève que l'endroit où la coupe de 22 arbres est prévue ressemble à une forêt, ce qui fait qu'elle pourrait être protégée et qu'il ne serait pas possible de couper. Elle demande quel est l'âge de ces arbres et s'il serait possible de les déplacer au lieu de les abattre. D'autre part, elle demande comment peut se passer la cohabitation entre les usagers du terrain de foot et ceux des jardins familiaux et ce qui se passe sous un terrain synthétique au niveau de la vie du sol.

M. Girasoli répond que les 22 arbres ne font pas partie de la zone forêt. Ils se situent sur la fin du cordon boisé. Ils ont souhaité privilégier le cordon boisé des chênes qui se trouvent entre les terrains pour leur donner plus d'espace et mieux les protéger. Il ne connaît pas l'âge des arbres, mais chacun des arbres a un prénom, un recensement a été fait récemment. L'action paysagère qu'ils prévoient d'entreprendre apporte une plus-value importante. Concernant la cohabitation, le plan paysager intègre les mouvements de terre pour dissocier les activités et préserver les espaces de loisirs, de détente et de jeu. Concernant les terrains, les naturels ont leurs qualités en termes de biodiversité et les synthétiques nécessitent plus de

profondeur pour être réalisés. Cependant, l'aspect lié à la gestion des eaux induit par la réalisation de ces terrains est complètement intégré pour éviter d'évacuer immédiatement ces surfaces de rétention d'eau, en apportant des bassins de rétention, en travaillant avec le petit étang à ciel ouvert qui se trouve dans le parc, etc. De plus, la pollution lumineuse sera réduite. Tout un travail se fait pour que cet accueil ne soit pas une punition pour les Evaux mais une situation gagnant-gagnant.

Une députée Ve demande pourquoi la Crotte-au-Loup n'a pas été sélectionnée comme solution provisoire. Elle se dit inquiète pour les chênes des Evaux, car de gros travaux de génie civil sont prévus. Par ailleurs, la carte montre un accès au bâtiment par la gauche ; elle espère que ce n'est pas un accès véhicules qui irait jusqu'au bâtiment de l'académie. Elle demande si l'affluence des spectateurs a aussi été réglée pour qu'elle se fasse par ce côté-là. Enfin, elle demande si la convention prévoit la remise en état d'un des terrains synthétiques en terrain naturel. Pour répondre à l'inquiétude sur les arbres, les bouleaux poussent assez vite et ils pourront être facilement compensés.

M. Girasoli répond que la Crotte-au-Loup n'a pas été prise comme solution provisoire, car tout est à réaliser sur ce site et qu'il y a urgence pour la construction du cycle à Balexert. Pour les chênes, la protection des racines est prise en compte. Quant à l'accès, la flèche bleue sur la carte montre que l'accès vient de la route de Loëx, mais il n'est pas question de faire venir les véhicules dans le parc. Le site sera desservi avec un arrêt de bus, un dépose-minute, un espace pour les deux-roues et les vélos, et un espace de dépose pour les cars. Concernant l'accès des spectateurs, il y a un plan de mobilité qui a été mis en place. Il met vraiment en avant le fait d'éviter le chemin François-Chavaz et d'accéder par l'ouest et le cycle d'orientation du Marais. Au sujet de la convention, elle est en cours d'élaboration. L'Etat continue de rencontrer la fondation et l'académie pour avancer dans ce travail. Il est prévu de participer aux frais de rénovation et d'entretien des terrains, mais la question de la remise en état d'un terrain synthétique en terrain naturel n'a pas été abordée.

Un député MCG demande s'ils ont repris le projet de la Crotte-au-Loup tel qu'il l'avait élaboré quand il était magistrat de Vernier, ou s'ils l'ont retravaillé.

M. Badoux répond qu'ils en ont pris connaissance. Ils ont décidé de combiner les jardins familiaux et les terrains de foot et ont fait une étude spécifique pour cette demande-là. Néanmoins, s'ils devaient finalement choisir soit les jardins familiaux, soit le pôle football, ils reprendraient les anciennes études.

Un député MCG rappelle que l'idée à l'époque était de déplacer les jardins familiaux ailleurs et de faire une vraie infrastructure incluant plusieurs activités sportives. Beaucoup de sports n'ont pas de lieu pour pratiquer. Il y avait l'opportunité d'utiliser la Crotte-au-Loup pour réaliser quelque chose de pratique et de multiservice. Il demande s'ils restent focalisés uniquement sur le football ou s'ils envisagent une ouverture.

M. Badoux répond que, depuis la votation du Pré-du-Stand, ils ont dû trouver en urgence une solution spécifique pour le pôle foot et se sont concentrés dessus. Dès qu'ils auront relogé le Servette, ils pourront se pencher sur un programme plus large comme celui-ci. La vision cantonale ne porte pas que sur le pôle foot, et toute solution intelligente qui pourra combiner le plus de choses possible sera la bienvenue.

4. Discussion

Une députée PLR demande ce qui s'est passé à la commission des travaux.

Un député UDC explique qu'il n'y actuellement plus d'objet inhérent aux Evaux et au pôle football à la commission des travaux. Le seul projet de loi plus ou moins lié à cette affaire était le crédit d'investissement pour le cycle du Renard.

Depuis le vote du Pré-du-Stand, le Conseil d'Etat et le Servette ont travaillé à une solution. Ainsi, la résolution est pour ainsi dire obsolète. Une solution se dessine par rapport aux Evaux, mais elle s'avère de plus en plus mal partie. Le Conseil municipal d'Onex a l'intention de s'opposer à la venue du Servette sur le site des Evaux. Il y a déjà une année de retard par rapport à ce qui était prévu pour le déménagement aux Evaux : au lieu de juin 2021, ce sera finalisé en juin 2022, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition.

Cela dit, la résolution n'aidera pas à arranger les choses, puisque les négociations et les recherches de sites sont en cours. Quant à la motion, elle va un peu dans le même sens. Les invites vont dans le bon sens, mais elles sont elles aussi obsolètes. Ainsi, il est plutôt défavorable à ces deux textes.

Un député PDC abonde dans ce sens. Tout est déjà en route. Il y a des oppositions de la part d'Onex, ainsi que des propriétaires riverains des Evaux. Dans le projet pour le cycle du Renard, un amendement précise que tant que le minimum nécessaire pour le Servette n'est pas réalisé, le déménagement et la construction du cycle n'auront pas lieu. La résolution et la motion appellent à trouver une solution pour un centre sportif cantonal permettant entre autres d'accueillir l'académie du Servette. Il rappelle que la solution des Evaux est provisoire ; ces deux objets ne peuvent que donner

une impulsion supplémentaire pour trouver au plus vite une solution définitive, mais, en l'état, ils n'apportent rien aux démarches actuelles. Ils ne sont donc selon lui plus d'actualité.

Une députée PLR relève que la résolution demande de s'appuyer sur des installations existantes pour accueillir l'infrastructure de formation sportive cantonale pour la relève. C'est une responsabilité du canton que de mettre en place des infrastructures pour la relève ; il est utopique de vouloir passer par des infrastructures existantes dans des communes, car elles sont déjà largement utilisées par différents clubs communaux ou non. Il revient au canton de prendre en charge ces infrastructures, cela a été décidé dans le cadre de la LRT.

Le président fait remarquer que la résolution met en avant le fait de construire le cycle et la relocalisation de l'installation sportive, alors que la motion porte spécifiquement sur la relocalisation du centre sportif.

Un député EAG rappelle ce qui a été voté à la commission des travaux : le cycle d'orientation ne pourra être construit que lorsque le Servette aura à disposition deux terrains et le troisième dans la foulée. Le Conseil d'Etat va envoyer une lettre au Servette pour s'y engager, et il y aura une convention entre les parties avant que le projet passe en plénière. Ainsi, il est favorable à voter la résolution et la motion, qui vont dans le bon sens, tant qu'elles concordent avec l'accord trouvé à la commission des travaux.

Un député UDC estime qu'aucune garantie n'a été donnée au Servette, car l'amendement n'apporte aucune garantie formelle quant à l'obtention d'un troisième terrain pour le Servette aux Evaux. C'est la question qui se pose par rapport à l'abattage des arbres, contre lequel il y a une pétition qui a été déposée au Grand Conseil. Les associations feront également opposition à l'autorisation de construire. La situation est complètement bloquée. La deuxième invite de la résolution, même amendée, fige totalement la situation. Le meilleur moyen de ne rien construire à terme, c'est de fermer la porte à toute possibilité de déclassement dans une zone autre que constructible. Il maintient que ces deux textes sont déjà obsolètes.

Le président relève que ces textes pourraient donner une impulsion pour débloquer cette situation.

Un député UDC estime que les recherches de sites ont déjà été faites. Ces deux textes n'apportent rien de plus à la situation actuelle. Soit l'on modifie totalement les invites pour trouver une formulation qui pousse en avant pour aller plus loin, soit l'on refuse ces textes.

Un député MCG pense qu'il faut voter ces textes. La motion demande au Conseil d'Etat de trouver un lieu propice pour accueillir un complexe sportif. Le lieu a été trouvé, c'est la Crotte-au-Loup : Vernier avait fait une étude et le projet avait d'abord été retenu à la place du Pré-du-Stand. Il insiste sur le fait que le projet de Vernier est réalisable et avait l'aval des conseillers d'Etat de l'époque. Quant à la résolution, elle dit la même chose, en ajoutant le volet du cycle. Le lieu a aussi été identifié pour celui-ci sur le site de Balexert. C'est un projet que Vernier avait déjà proposé, en parallèle à l'étude pour le centre sportif. Le Conseil d'Etat ne fait que reprendre le projet que lui-même avait proposé en tant que magistrat de Vernier. Quant à la proposition d'utiliser des infrastructures existantes, il constate que la population s'y oppose. Il imagine que les riverains redoutent de perdre le côté paisible de leur quartier ; il n'est personnellement pas convaincu que l'arrivée du Servette aux Evaux aura vraiment cet impact, mais la population semble le croire. Il y aura en tout cas des complications si la solution des Evaux est choisie. Si l'on supprime l'idée de s'appuyer sur des infrastructures existantes, ils pourraient au moins aller de l'avant. Les deux objets donnent au moins une impulsion et montrent la volonté de la commission d'aller de l'avant. Il rappelle que le Servette FC est deuxième au classement et fait la fierté de Genève. Le football est le sport le plus pratiqué du canton. Il y a un vrai problème d'infrastructures sportives dans le canton. Les magistrats doivent refuser des créations d'équipes, car il n'y a pas de place sur les stades. Le projet de Vernier est intéressant, car il permettrait de réaliser un vrai centre sportif, avec plusieurs terrains de football. Le trafic pourra également être dévié, sans passer par le village. Il est favorable à la résolution, même s'il estime que la deuxième invite ne sert à rien, et à la motion.

Un député UDC demande à son collègue MCG pourquoi ne pas orienter la motion du MCG sur le projet de la Crotte-au-Loup. En effet, les arguments en faveur de ce projet sont bons.

Le député MCG est favorable à cela. Il rappelle que, lorsque le projet de la Crotte-au-Loup avait été lancé, ils avaient sollicité l'équipe suisse, et le président du FC Servette était prêt à investir dans le projet pour faire un partenariat public-privé.

Une députée PLR relève qu'il y a un vrai problème d'infrastructures pour les cycles d'orientation. Dans un article du 20 Minutes, en août 2020, M^{me} Emery-Torracinta évoquait que les écoles primaires avaient été submergées d'élèves il y a dix ans et qu'il fallait dix ans pour construire un cycle d'orientation en prenant en compte les oppositions. De nombreux cycles sont en train de couler, comme le cycle des Voirets, construit

initialement avec 38 classes ; un pavillon provisoire a été rajouté pour monter à 46, et maintenant ils en ajoutent un nouveau pour parvenir à 54 classes, tout cela sans aucun ajout d'espace extérieur. Elle pense que le département a pris la mesure du problème et que la R 900 est inutile. Pour la motion, elle propose un amendement pour remplacer l'année 2020 par l'année 2021.

Une députée Ve pense que, si la 2^e invite de la résolution est conservée, cela signifie implicitement que ce serait soit la Crotte-au-Loup, soit Genthod, car les autres sites prévus sont en zone agricole ou en zone de verdure. Ainsi, ils peuvent la laisser telle quelle. Sinon, si l'on veut laisser ouverte la possibilité de trouver des sites ailleurs, il faudrait se demander s'ils veulent maintenir la demande de ne pas déclasser de zone agricole ou de verdure.

Le président estime que, le processus de recherche étant en cours, il ne leur revient pas de désigner l'endroit auquel doit être mis le projet. Ils peuvent néanmoins donner des orientations. La résolution a l'avantage de donner une impulsion pour dire qu'il faut accueillir sans déclasser. Il soutient le fait de maintenir cette 2^e invite. Il ne serait pas favorable à restreindre la motion sur le projet de la Crotte-au-Loup, car cela voudrait dire qu'ils ne sont implicitement pas d'accord avec une autre solution.

5. Vote et décision sur la M 2606

Le président relève qu'une députée PLR a proposé un amendement pour remplacer « 2020 » par « 2021 ».

Un député UDC propose de supprimer totalement la 1^{re} invite et de la remplacer par : « à relancer l'étude du projet d'implantation du pôle football sur le site de la Crotte-au-Loup sur la commune de Vernier ».

Le président met aux voix l'amendement du groupe UDC :

Suppression de la première invite, remplacée par :

« à relancer l'étude du projet d'implantation du pôle football sur le site de la Crotte-au-Loup sur la commune de Vernier ; »

Oui : 9 (2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 3 (1 EAG, 2 Ve)

Abstentions : 3 (3 S)

L'amendement est accepté.

Le président met aux voix la M 2606 ainsi amendée :

Oui : 11 (1 EAG, 1 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : –

Abstentions : 4 (3 S, 1 Ve)

La M 2606, telle qu'amendée, est acceptée.

Mise aux voix dans son ensemble, la proposition de motion 2606 est adoptée par la majorité des commissaires.

La majorité de la commission vous recommande d'accepter cette proposition de motion.

Proposition de motion (2606-A)

pour un projet sportif cantonal fédérateur et ambitieux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les carences du projet mal ficelé du Pré-du-Stand qui n'a engendré que de l'indécision auprès du corps électoral genevois ;
- le manque de volontarisme politique du canton pour soutenir le développement du sport en général avec des projets concrets ;
- la nécessité pour le football genevois de disposer d'infrastructures pour assurer la relève ;
- l'indispensable bienveillante entremise de l'Etat pour mener à bien de tel projet,

invite le Conseil d'Etat

- à relancer l'étude du projet d'implantation du pôle football sur le site de la Crotte-au-Loup sur la commune de Vernier ;
- à engager les moyens nécessaires à l'étude de faisabilité du projet avec l'ensemble des acteurs publics et privés susceptibles de le mener à bon terme.